

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement de Molsheim
 Membres en fonction : 47

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 22 mai 2017

Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
 Le Conseil de Communauté s'est réuni le 22 mai 2017 sur convocation
 Adressée par le Président le 15 mai 2017.

Étaient présents: Madame Alice MOREL, (Vice-présidente), Messieurs Alain FERRY, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER (vice présidents).

Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Patricia CASNER, Christiane CUNY, Laurence JOST, Christine MORITZ, Martine KWIATKOWSKI, Christiane OURY, Geneviève GABRIEL, Sabine KAEUFLING. Messieurs Gérard DOUVIER, Guy HAZEMANN, Marc DELLENBACH, Maurice GUIDAT, Pierre MATHIOT, Denis BETSCH, Patrick APPIANI, André WOOCK, André WOLFF, Laurent LANDAIS, Thierry SIEFFER, Marc GIROLD, Vincent FELDER, Hubert HERRY, Laurent BERTRAND, Frédéric BIERRY, Ervain LOUX, Alain GRISE, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

Avaient donné procuration : Mesdames Michèle POIROT, Edwige TOMAZ. Messieurs Emile FLUCK, Philippe REMY, Patrick BEIN, Jean-Louis BATT, Jean VOGEL, Gérard DESAGA.

Excusés : Madame Marie-Claude PADELLEC-ASLAN. Messieurs Régis SIMONI, Michel AUBRY.

Suppléants : Mesdames Nicole LIGNEL, Véronique SLIPKO, Andrée PHILBERT, Francine MICHEL. Messieurs Jean-Claude CASNER, Jean-Paul HUMBERT, Serge GRISLIN, Bernard MARCHAL, Raymond GRANDGEORGE, Jean-Pol HUMBERT, Léon KRIEGUER, Jérôme SUBLON, Yves MATTERN, Jean COURRIER.

Suppléants excusés : Mesdames Claudine BOHY, Catherine VINCENT. Messieurs Nicolas BONEL, Patrick WIDLOECHER- LOUX.

Assistaient à la réunion : Madame Anne Catherine OSTERTAG. Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2017,
- 2) Décisions du Bureau du 02 mai 2017,
- 3) Communications,
- 4) Stratégie territoriale de développement Touristique et de Positionnement marketing : choix du cabinet d'études,
- 5) Désignation de la Commission de Délégation de Service Public,
- 6) Fonds de Solidarité : commune de Neuviller la Roche,
- 7) SOS Aide aux Habitants : accompagnement des victimes d'infractions : demande de subvention,
- 8) Zone d'activités de Saâles : réseau électrique,
- 9) Immeuble menaçant ruine : démolition à Wisches,
- 10) Sportifs de haut niveau : demande de subvention twirling club,
- 11) Ski-Club de Belmont : demande de subvention exceptionnelle,
- 12) Divers

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2017

Le procès verbal de la séance de conseil de communauté du 24 avril 2017 est approuvé, à l'unanimité.

2) DECISIONS DU BUREAU DU 02 MAI 2017,**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **6 680.54 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2 331.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **1 832.83 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

CR CC du 22 MAI 2017

ENTRETIEN DES BATIMENTS,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

- L'entreprise Friedel, la réalisation et la rénovation de mobilier au Musée Oberlin à WALDERSBACH pour un montant évalué à 5 299.32 € HT.
- L'entreprise DIPOL SA, des travaux de carrelage au Stade des Grives à BAREMBACH pour un montant évalué à 585.00 € HT
- L'entreprise PICOBELLO le décapage et la neutralisation des sols à la Maison de Services à Saâles pour un montant évalué à 1 090.00 € HT.
- L'entreprise ZANETTI divers travaux de charpente à la Scierie Haut Fer à Ranrupt pour un montant évalué à 39 683.04 € HT,
- L'entreprise Serrurerie Métallerie MARCHAL divers travaux à la Scierie Haut Fer à Ranrupt pour un montant évalué à 3 617.18 € HT,
- Le suivi des travaux à la Scierie Haut Fer à Ranrupt à Jean-Claude GOEPP, architecte à Bischheim pour un montant évalué à 5 800.00 € HT.

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

EQUIPEMENT NAUTIQUE : ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE ET TOUS RISQUES CHANTIER

VU les résultats de la consultation,

CONFORMÉMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 25 janvier 2016,

Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de souscrire pour la construction du Centre nautique à La Broque les assurances suivantes :

- Assurance dommages ouvrage pour un montant évalué à 67 366.49 € TTC ,
- Tous Risques chantiers pour un montant évalué à 14 929.77 € TTC
- Responsabilité du Maître d' Ouvrage pour un montant évalué à 7 687.06 € TTC

AUTORISE le Président à signer le contrat à intervenir avec MALMASSON Courtage SAS.

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission est évaluée à **89 983.32 € TTC** .

EQUIPEMENT NAUTIQUE A LA BROQUE : MESURES COMPENSATOIRES, DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL PREALABLE A LA DECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION

CONFORMÉMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 25 janvier 2016,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de confier au bureau EnvirEauSol ce diagnostic environnemental pour un montant évalué à 3 475.75 € HT

FERME DU BAMBOIS : ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE,

VU les résultats de la consultation,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2015,

Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de souscrire une assurance dommages ouvrage pour la reconstruction des locaux de transformation de la Ferme du Bambois à Plaine,

AUTORISE le Président à signer le contrat à intervenir avec GROUPAMA.

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission est évaluée à **4 908.54 € TTC** .

FERME DU BAMBOIS : DEMANDE DE SUBVENTIONS,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2015,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au remplacement de l'ensemble des fenêtres des bâtiments d'habitation et de transformation de la ferme de Bambois afin de satisfaire aux normes d'isolation requises pour bénéficier du soutien financier de l'ADEME et la Région Grand Est

SOLLICITE le soutien financier de l'ADEME et la Région Grand Est

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération,

FERME DU BAMBOIS : AVENANTS TRAVAUX,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2015,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 02 mai 2017,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer les avenants et marchés suivants :

Avenant n°1 en plus value au Lot 5 : Menuiserie extérieure- PVC - attribué à l'entreprise ACTEA à WASELONNE pour un montant HT de **9 452.45 €**

Avenant n°1 en plus value au Lot 11 : Chauffage bois - Ventilation - attribué à l'entreprise MOREL à LA CLAUQUETTE pour un montant HT de **518.00 €**

Soit un montant total de : 9 970.45 € HT.

FERME DU BAMBOIS : TESTS D'ETANCHEITE A L'AIR

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2015,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de confier à la société airtest3E des tests étanchéité a l'air à la Ferme du Bambois à Plaine pour un montant évalué à 760.00 € HT

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

3) **COMMUNICATIONS.**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et invités, communique la liste des membres excusés et représentés.

Démission de madame Calmes Cardoso

Monsieur le Président informe mesdames et messieurs les délégués de la démission de madame Nathalie Calmès-Cardoso de ses fonctions de conseillère municipale d'Urmatt. Cette démission emporte démission de ses fonctions de conseillère communautaire. . Le remplacement devra se faire conformément aux dispositions de l'article L 273-10 du Code Electoral.

Statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

Toutes les communes et la CcVB ont été destinataires de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2017 portant mise en conformité des statuts de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Travaux

Monsieur le Président fait le point sur l'état d'avancement des travaux Piscine, Ferme du Bambois.

Plan de Prévention des Risques Inondations

Réunion publique le 6 juillet à 20 heures à la Salle Polyvalente à La Broque.

Gestion des espaces verts communaux - échanges de bonnes pratiques - « Zéro phyto »

Une matinée de visites sur sites sur la démarche gestion des espaces verts communaux - échanges de bonnes pratiques - « Zéro phyto » est organisée le **vendredi 9 juin 2017** dans les communes de Rothau et Saâles.

Cette matinée vous permettra d'échanger sur les pratiques d'entretien des espaces verts dans le respect de l'environnement et de la réglementation en vigueur et de découvrir certains matériels

Déroulement de la matinée :

Rdv commune de Rothau : Ateliers municipaux Rothau

8 h 30 – 10 h 15 :

(Possibilité de covoiturage pour se rendre a Saales)

Rdv Commune de Saales : Ateliers municipaux de Saales

10 h 30 - 12 h 15 :

Dossier Eau Assainissement

Une réunion de travail est programmée par Monsieur Jean Bernard Pannekoecke le vendredi 16 juin 2017 à 17 heures pour travailler sur le cahier des charges de l'étude avec SIVOM vallée de la Bruche, Syndicats Source des Minières, Syndicat mixte Bruche Hasel ...

Intervention de Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental sur :

- La situation des établissements de l'UGECAM de la Vallée de la Bruche,
- les projets routiers en cours et les pistes cyclables,
- Les nouveaux dispositifs financiers d'aides aux communes et intercommunalités,

4) STRATEGIE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DE POSITIONNEMENT MARKETING : CHOIX DU CABINET D'ETUDES.

Initiée à la fin des années 80, la politique de développement touristique menée conjointement par les élus et les professionnels de la Vallée de la Bruche a, notamment, conduit en 2003 à la création d'un office de tourisme.

Après plusieurs années d'actions communes qui ont aboutis à de nombreuses réalisations publiques et privées dans les domaines de la valorisation qualitative de l'offre touristique, le développement de services, la création d'animations et d'événements, d'actions de promotion, il est nécessaire de réfléchir au positionnement touristique de la « destination » Vallée de la Bruche, mis en regard des stratégies régionales et départementales mais aussi des évolutions du marché du tourisme, particulièrement concurrentiel et versatile, soumis aux profonds changements des modes de consommation.

VU les résultats de la consultation de bureaux d'études spécialisés,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la réalisation de la stratégie territoriale de développement touristique et de positionnement marketing au bureau d'études **Emotio Tourisme et Espitalié consultants**,

AUTORISE le Président à signer le contrat à intervenir avec le bureau **Emotio Tourisme et Espitalié consultants**, domicilié 2 rue de Montmartre 46800 Montcuq-en-Quercy-Blanc, représenté par Marc Espitalié et François Perroy

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, soit **39 360.00 € TTC**, est inscrite au Budget Primitif 2017.

5) DESIGNATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

VU les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions des articles D.1411-3 à D.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 24 avril 2017 fixant les conditions de dépôt des listes,

Le rapporteur entendu,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public,

CONSTATE qu'une liste, constituée en vue de l'élection des membres de la commission prévue par les dispositions susvisées, a été régulièrement déposée et enregistrée, conformément aux conditions de dépôt des listes fixées dans le cadre de la délibération du 24 avril 2017,

Monsieur Alain GRISE

Délégué

Maire d'Urmatt

Suppléant : Monsieur Gérard DOUVIER

Délégué

Maire de Barembach

Madame Christine MORITZ

Déléguée,

Maire de Muhlbach sur Bruche

Suppléant : Monsieur Paul FISCHER

Délégué,

Maire de Wildersbach

Madame Patricia CASNER

Déléguée,

Adjointe au Maire de La Broque

Suppléant : Monsieur Denis BETSCH

Délégué,

Conseiller Municipal de La Broque

Monsieur Jean louis BATT

Délégué,

Maire de Lutzelhouse

Suppléant : Monsieur Emile FLUCK

Délégué,

Maire de Colroy La Roche

Monsieur André Wolff

Délégué,

Maire de Neuviller la Roche

Suppléant : Monsieur Maurice GUIDAT

Délégué,

Maire de Fouday

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection des membres de la commission,

→ Election des membres titulaires :

Après vote, les listes régulièrement déposées et enregistrées ont obtenu les suffrages suivants :

Liste 1 : sont élus, à l'unanimité,

- 1) **Monsieur Alain GRISE**
Délégué
Maire d'Urmatt
- 2) **Madame Christine MORITZ**
Déléguée,
Maire de Muhlbach sur Bruche
- 3) **Madame Patricia CASNER**
Déléguée,
Adjointe au Maire de La Broque
- 4) **Monsieur Jean louis BATT**
Délégué,
Maire de Lutzelhouse
- 5) **Monsieur André Wolff**
Délégué,
Maire de Neuwiller la Roche

→ Election des membres suppléants :

Après vote, les listes régulièrement déposées et enregistrées ont obtenu les suffrages suivants :

Liste 1 sont élus, à l'unanimité,

- 1) **Monsieur Gérard DOUVIER**
Délégué
Maire de Barembach
- 2) **Monsieur Paul FISCHER**
Délégué,
Maire de Wildersbach
- 3) **Monsieur Denis BETSCH**
Délégué,
Conseiller Municipal de La Broque
- 4) **Monsieur Emile FLUCK**
Délégué,
Maire de Colroy La Roche,
- 5) **Monsieur Maurice GUIDAT**
Délégué,
Maire de Fouday

AUTORISE le Président à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

6) FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNE DE NEUVILLER LA ROCHE.

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 mars 2016 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU la demande de la commune de Neuviller la Roche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2017 :

- **Travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : création de toilettes publiques et place de stationnement par la commune de Neuviller la Roche.** Par délibération en date du 11 avril 2017, Monsieur le Maire sollicite une aide de **6 667.61 €** sur un montant total de **13 335.22 €**. Le montant des subventions est évalué à 0.00 €, la commune de Neuviller la Roche apporte les **6 667.61 €** restants.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204141 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2017.

7) SOS AIDE AUX HABITANTS : ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES D'INFRACTIONS : DEMANDE DE SUBVENTION.

Suite à la liquidation judiciaire de l'association ACCORD, la Cour d'Appel de Colmar a décidé d'attribuer les actions d'aide aux victimes sur le ressort du TGI de Saverne à l'association SOS AIDE AUX HABITANTS.

ACCORD 67 accompagnait les victimes de toute infraction sur le plan juridique, psychologique et social, depuis de nombreuses années sur l'agglomération strasbourgeoise. Une antenne avait été créée sur l'arrondissement de Molsheim et des permanences délocalisées étaient tenues. Les collectivités territoriales apportaient un cofinancement aux crédits d'Etat du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. L'aide financière annuelle sollicitée auprès de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche était de 3 900.00 €.

L'association SOS AIDE AUX HABITANTS tient les permanences à la maison de la Vallée à Schirmeck, depuis le 02 mai 2015.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **De soutenir** l'association SOS AIDE AUX HABITANTS,
- **De verser** une subvention d'un montant de **3 900,00 € annuels**

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2017.

8) ZONE D'ACTIVITES DE SAALES : RESEAU ELECTRIQUE.

Monsieur le Président présente au Conseil de communauté la proposition d'extension du raccordement électrique de la Zone d'Activités de Saâles. Les travaux réalisés permettront le raccordement définitif de l'immeuble appartenant à la SCI Letsak.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de raccordement électrique présentée par la société ENEDIS pour un montant évalué à 8 099.86 € HT.

La commune de Saâles prendra à sa charge le transfert parcellaire vers le domaine public et les conventions de servitude à inscrire.

9) **IMMEUBLE MENAÇANT RUINE : DEMOLITION A WISCHES.**

Monsieur le Président présente au conseil de communauté la situation d'un immeuble menaçant ruine à Wisches.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de confier les travaux de démolition, désamiantage et construction d'un mur mitoyen sur une maison individuelle à la Sarl Altan Frères pour un montant évalué à 42 404.60 € HT.

Les sommes nécessaires au paiement seront inscrites en Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif 2017.

10) **SPORTIFS DE HAUT NIVEAU : DEMANDE DE SUBVENTION TWIRLING CLUB.**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de l'association Twirling-Majorettes de Schirmeck – La Broque. Ce club organise le championnat de France cette année, celui de Twirling (NBTA France) à Sélestat, les 03,04 et 05 juin 2017. Cinq jeunes doivent y participer.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DÉCIDE

- **De soutenir** cette association,
- **De verser** une subvention d'un montant de **500.00 €**

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2017.

11) **SKI-CLUB DE BELMONT : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention exceptionnelle de l'association Ski-Club Belmont. Ce Club fête cette année ses 10 ans, sa vocation est de former les jeunes (issus pour la plupart de la Vallée de la Bruche) à la pratique du Ski Alpin.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par quarante-deux (42) voix pour et une (1) abstention,

DÉCIDE

- **De soutenir** cette association,
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de **900.00 €**

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2017.

12) **DIVERS**

CONTRAT DE RURALITE

Le comité interministériel aux ruralités (CIR) du 20 mai 2016 a décidé de la mise en place des contrats de ruralités pour accompagner le développement des territoires ruraux. Ces contrats doivent permettre de fédérer l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs pour accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises.

Le contrat de ruralité est un document intégrateur de toutes les mesures et dispositifs en faveur des territoires ruraux. Il formalise les engagements pluriannuels des signataires pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Le contrat de ruralité est conclu entre l'Etat et les porteurs du contrat : le pôle d'équilibre territorial et ruraux ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. La Région, le Conseil Départemental et les communes pourront également être signataires de même que les partenaires institutionnels, économiques et associatifs (bailleurs sociaux, établissements et opérateurs publics, associations, Caisse des Dépôts, corps consulaires, etc...)

Le contrat s'articule, dans une logique de projet de territoire, autour de 6 volets :

- l'accès aux services et aux soins
- la revitalisation des bourgs centres
- l'attractivité du territoire
- les mobilités
- la transition écologique
- la cohésion sociale

Il couvre la période 2017-2020 avec une clause de revoyure à mi-parcours. Il recense les actions, les calendriers prévisionnels et les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'accepter d'élaborer avec les autres Communautés de communes de l'arrondissement de Molsheim et avec le soutien du Pays Bruche-Mossig-Piémont un contrat de ruralité qui couvrira la période 2017-2020 ;
- d'autoriser le Président à solliciter tous les financements mobilisables afin de réaliser les actions du contrat de ruralité
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à la réalisation et aux financements de ce contrat de ruralité

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 50.

| | | | |
|-------------------------|--|-----------------------------|--|
| M. Gérard DOUVIER | | Mme Alice MOREL | |
| M. Guy HAZEMANN | | Mme Myriam SCHEIDECKER | |
| M. Marc DELLENBACH | | M. Jean Bernard PANNEKOECKE | |
| Mme Patricia CASNER | | Mme Christiane CUNY | |
| M. Pierre MATHIOT | | M. Denis BETSCH | |
| / | | M. Serge GRISLIN | |
| M. Maurice GUIDAT | | Mme Andrée PHILBERT | |
| / | | Mme Laurence JOST | |
| Mme Martine KWIATKOWSKI | | M. Patrick APPIANI | |
| Mme Christine MORITZ | | M. André WOOCK | |
| M. André WOLFF | | M. Pierre GRANDADAM | |
| M. Laurent LANDAIS | | M. Thierry SIEFFER | |
| M. Marc SCHEER | | / | |
| / | | M. Marc GIROLD | |
| M. Vincent FELDER | | M. Jean Pol HUMBERT | |
| M. Léon KRIEGUER | | M. Huber HERRY | |
| M. Laurent BERTRAND | | Mme Christiane OURY | |
| M. Frédéric BIERRY | | / | |
| / | | M. Ervain LOUX | |
| M. Alain GRISE | | Mme Geneviève GABRIEL | |
| | | M. Pierre REYMANN | |
| M. Paul FISCHER | | M. Alain FERRY | |
| Mme Sabine KAEUFLING | | M. Alain HUBER | |
| / | | | |